Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du mercredi 17 août 2022, 18h00
Salle du Conseil de ville au Bourg

51 membres sont présents:

Augsburger-Brom Dana, Bohnenblust Peter, Bord Pascal, Briechle Dennis, Cadetg Leonhard, Clauss Susanne, De Maddalena Daniela, Epper Bettina, Francescutto Luca, Gloor Yannick, Gurtner-Oesch Sandra, Halter Marisa, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Kilezi Ruth, Koller Levin, Lehmann Caroline, Leuenberger Bernhard, Loderer Benedikt, Molina Franziska, Morandi Marcel, Paronitti Maurice, Pittet Natasha, Rindlisbacher Hugo, Roth Myriam, Rüber Stefan, Schaffter Gaël, Scherrer Jürg, Scheuss Urs, Schiess Christophe, Schlup Nina, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stettler Urs, Stolz Joseline, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Torriani Latscha Isabelle, van der Meer Marion Vlaiculescu-Graf Christiane, Vouillamoz Naomi, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin, Zumstein Joël

Absences excusées:

Boly Kady, Bucher Juliet, Cuixeres Manon, Moeschler Marie, Oberle Fabio, Rodriguez Ugolini Julian, Stocker Julien, Strobel Salome, Tonon Ariane

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire
Conseillères municipales / Conseiller municipal: Feurer Beat, Frank Lena, Gonzalez Bassi Glenda

Absence excusée:

Conseillère municipale Steidle Silvia

Présidence:

Bord Pascal, président du Conseil de ville

1. Constitution d'un droit de superficie sur la parcelle RFB n° 7617 pour la construction d'un immeuble / Prise en charge des frais d'excavation / Crédit d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 22 juin 2022, vu l'art. 39, al. 1, let. a et c, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête:**

1. Le crédit d'engagement n° 22000.0218 à hauteur de 555 000 francs à charge du financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» (compte n° 29300.2200) est approuvé pour les coûts d'analyse et d'évacuation des déblais pollués.
2. Il approuve, sous réserve de l'adoption du chiffre 1 ci-dessus, l'octroi d'un droit de superficie sur la parcelle RFB n° 7617 d'une surface de 1679 m^2 à Impact Immobilien AG, conformément au contrat original de droit de superficie n° 7210 établi le 27 avril 2022 par le notaire Stefan Bigler à Stettlen, et cela pour une durée de 60 ans, aux conditions suivantes:
   a) La valeur du terrain portant intérêt est fixée à 560 francs par m^2 de SPds. Par conséquent, la valeur de capital s'élève à 1 470 000 francs.
   b) Le taux d'intérêt initial étant fixé à 2,50 %, la rente de droit de superficie annuelle se monte à 36 750 francs.

   2.1 Le gain comptable de 537 476 fr. 04 résultant de l'opération alimentera le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» (compte n° 29300.2200).
3. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter ces arrêtés, notamment de procéder aux opérations financières nécessaires aux transferts de propriété. Le Conseil municipal est habilité à déléguer ces compétences à la direction responsable.

2. Projet Crèches 2020 / Crédit d'engagement / Rapport intermédiaire après 2 ans

Vu le rapport du Conseil municipal du 22 juin 2022, vu l'art. 39, al 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

Il prend connaissance du rapport intitulé «Mise en place des bons de garde à Bienne / Rapport intermédiaire après deux ans».

La séance prévue le jeudi 18 août 2022 a été annulée.

Secrétariat parlementaire